

Cycle de formation MONTPELLIER (2020)
Organisme de formation continue enregistré sous le numéro 91 34 07073 34
MICRONUTRITION – NUTRITHÉRAPIE

Cette formation sera assurée par **Jérôme MANETTA**, nutritionniste, enseignant et chercheur, docteur des universités en physiologie (PhD), diplômé de la faculté de médecine (UFR Montpellier I).

S'il vous convient, ne tardez pas trop à vous inscrire car les inscriptions seront closes dès que le nombre de participants souhaité sera atteint.

FICHE D'INSCRIPTION

M. Mme Mlle Société

Nom.....Prénom.....Profession.....

Adresse.....
.....

Tél fixe..... Portable..... Email.....

- S'inscrit au **cycle complet de formation continue** en « Micronutrition – Nutrithérapie » (6 séminaires)
- Avec un versement échelonné, au prix total de **960 €**, soit 6 chèques ci-joint de 160 €, à l'ordre de Jérôme Manetta (l'encaissement s'effectuera en début de mois de chaque séminaire).
- Avec un paiement total, dès l'inscription, pour une somme de **870 €**, par chèque ci-joint, à l'ordre de Jérôme Manetta
- S'inscrit **au(x) séminaire(s)** N°....., verse **175 €** au titre du premier séminaire souhaité, par chèque ci-joint, à l'ordre de Jérôme Manetta, et s'engage à verser le même montant trois semaines avant la date des autres séminaires retenus.

Dates retenues :

Le client déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente et les accepter sans réserve.

Fait à le

Signature du client

Merci de compléter cette fiche en lettres capitales, d'indiquer vos choix et de la retourner, accompagnée de votre chèque à l'ordre de Jérôme Manetta, à l'adresse ci-dessous :

NUTRIFORMATION
16 rue des gardians 34690 Fabrègues
☎ : 06 52 52 64 18 ; Fax : 09 59 84 10 10 ; 🌐 : www.nutriformation.com

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Inscription et paiement

Votre inscription est considérée comme définitive à réception du bulletin d'inscription accompagné du règlement par chèque à l'ordre de Jérôme MANETTA

En cas de financement par un OPCA, le bulletin d'inscription doit être accompagné de l'attestation de prise en charge de l'action. Si la prise en charge est partielle, la différence de tarif sera facturée à l'organisme employeur ou au participant.

Dès réception du bulletin d'inscription, NUTRIFORMATION adresse une convention à l'employeur, qui en retournera un exemplaire signé à NUTRIFORMATION avant le démarrage de la formation.

Tarifs

Tous les tarifs indiqués sont nets (exonération de TVA). Ils comprennent la formation, le déjeuner* (*pour la formation en micronutrition et nutrithérapie) et les supports pédagogiques remis pendant la formation.

Copyright et propriété intellectuelle

L'ensemble des supports pédagogiques (papier, électronique, numérique...) utilisés par NUTRIFORMATION pour les formations ou enregistrés (son, vidéo) par les participants constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. Ainsi, le client et/ou le participant s'interdisent d'utiliser, de transmettre, de reproduire, d'exploiter ou de transformer tout ou une partie de ces documents, sans un accord explicite écrit de NUTRIFORMATION. Cette interdiction porte, notamment, sur toute utilisation faite par le client et/ou le participant en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Annulation de la formation

Du fait du client. Pour toute annulation, même en cas de force majeure, moins de 10 jours ouvrés avant le début de la formation, NUTRIFORMATION se réserve le droit de retenir le coût total de l'action de formation.

Du fait de NUTRIFORMATION. Faute d'un nombre suffisant de participants, NUTRIFORMATION se réserve la possibilité d'annuler la formation, jusqu'à 5 jours ouvrés avant la date prévue.

Dans ce cas, les inscrits se verront proposer en priorité soit l'inscription à une autre session, soit le remboursement du montant des frais de participation engagés : inscription et restauration (le cas échéant). Aucune indemnité ne sera versée au client.

Moyens pédagogiques

Le déroulement de la formation s'effectue à partir d'apports théoriques de Jérôme MANETTA, complétés par des études de cas et mises en situation.

Le nombre de participants est de 40 personnes maximum par formation.

Pour une inscription à la totalité du cycle de formation, un certificat de spécialisation en Micronutrition et Nutrithérapie Approfondies pourra être délivré après une validation à un examen de contrôle des connaissances.

Lieu et matériel : la salle de cours est équipée d'un vidéoprojecteur.